

Africités 2018
Vers un Réseau Méditerranéen des Habitants
Marrakesh - 23/11/2018

Le Le Réseau Méditerranéen des Habitants*

L'histoire du Réseau Méditerranéen des Habitants plonge ses racines dans la première Assemblée Mondiale des Habitants que nous avons co-organisé lors du FSM à Tunis en 2013 (517 signataires), les premières Assises pour le droit au logement décent en Tunisie, octobre 2013, et la deuxième Assemblée Mondiale des Habitants en 2015. Trois rendez-vous déclencheurs qui ont mobilisé déjà différents partenaires des deux versants du bassin méditerranéen. Un travail de longue haleine qui a commencé avec des organisations sociales en Tunisie, Maroc, Algérie, France, l'Unione Inquilini en Italie, et la PAH en Espagne.

Après le soulèvement populaire en Tunisie, et les bouleversements politiques, idéologiques, identitaires et les revendications sociales, aussi dans les pays voisins que ce soit de ce côté de la méditerranée que de l'autre côté, sur les thèmes sociaux, notamment le droit au logement, il reste beaucoup à faire. L'inurbation des habitants en situation précaire et les migrants en provenance des campagnes et de l'Afrique sub-saharienne, l'absence de politiques pour faire face à l'urgence, sur moyen et long terme, les conséquences catastrophiques sur les prix de l'immobilier, les conditions de vie des pauvres et des classes moyennes, et la poussée des constructions illégales affectent de plus en plus les pays africains riverains de la Méditerranée.

Problèmes communs et réponses solidaires des habitants des rives de la Méditerranée

Le constat est que la logique capitaliste dans laquelle les villes grandissent de manière prédatrice sur la campagne, sur la rive nord comme sur celle sud de la Méditerranée, promeut la spéculation, les méga-projets et l'accaparement des terres, de l'eau, et des ressources naturelles, en détruisant les écosystèmes qui lient ces deux milieux. En effet, le discours dominant considère l'urbanisation comme inévitable et l'industrie agroalimentaire comme la seule à pouvoir éradiquer la faim et la pauvreté. Une des revendications de l'Assemblée Mondiale des Habitants comme alternative à la propriété privée, est la propriété collective et d'autres formes d'usage et de gestion communales traditionnelles, et la reconnaissance de la fonction sociale de l'habitat, plus juste, humaine et durable. Solidaires avec les luttes des organisations d'habitants des villes et des paysans, nous résistons collectivement et exigeons l'arrêt de toute criminalisation des mouvements sociaux et des militant-e-s engagé-e-s dans les luttes pour le respect et l'application des droits humains : à la terre, l'eau, l'alimentation, le logement, et la ville.

Tous ces éléments ont été propices pour organiser en Tunisie les premières Assises pour le droit au logement décent à l'occasion des Journées Mondiales Zéro Expulsions, du 24 au 27/10 /2013, qui ont réuni un groupe d'organisations, associations et experts en un comité de pilotage. Trois jours de débats et de présentations sur l'état des lieux du droit au logement en Tunisie, les politiques urbaines, la fiscalité, la dette, entre autre, clôturés par 13 recommandations dont la proposition de la constitutionnalisation du droit au logement décent, la justiciabilité du droit au logement dans la lignée PIDESC, la création d'observatoires régionaux et locaux pour identifier le diagnostic des quartiers, le nombre des sans-abris, les logements privés et publics vacants, la fraude immobilières et leur poursuite en justice. Ces propositions, faites par les participants, experts et public, ont été présentées à l'Assemblée nationale constituante à l'époque en cours de rédaction de la nouvelle Constitution.

Mais le droit au logement n'a pas été inscrit dans la constitution de 2014 et le flou juridique continue jusqu'à aujourd'hui. Le Code de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme et de la Construction (CATUC) diffusé en été 2015 et préparé par la Direction Générale de l'Urbanisme, a déjà été retiré par la présidence du gouvernement, car semé d'irrégularités. Ni la Direction Générale de l'Aménagement du territoire, ni les professionnels de l'aménagement et encore moins les associations spécialisées n'ont été associés ou consultés. Certains départements ministériels liés à l'aménagement du territoire ont également été mis à l'écart, comme le ministère de l'Environnement et la Direction Générale des Collectivités Locales qui était pourtant entrain de préparer un nouveau Code des Collectivités Locales

* **Soha BEN SLAMA, Coordinatrice AIH Tunisie**

(CCL), lequel devait, entre autre, intégrer les articles de la Constitution consacrant les principes de la décentralisation et ceux de la nouvelle gouvernance des territoires. Or, une fois achevé, ce Code devait être promulgué par une loi organique que devait voter l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) ; il était ainsi appelé à constituer le fondement de toutes les autres lois ultérieures touchant le domaine de la gestion des territoires locaux et régionaux, y compris bien sûr le CATUC, dont la promulgation ne relève que d'une loi ordinaire. Il a donc été logiquement rejeté par l'ensemble des intervenants impliqués. Un CATUC en contradiction avec les nouveaux principes de gouvernance territoriale et de décentralisation désormais inscrits dans la Constitution de 2014.

D'autre part, malgré l'accumulation de la dette souveraine et sa croissance catastrophique, il n'y a aucune tentative ni volonté politique en vue de son annulation en échange de politiques sociales adéquates et du logement pour sortir de la crise. A souligner donc la proposition de l'audit de la dette souveraine accumulée, parmi les recommandations proposées, en référence à la lutte gagnante tenue par l'AIH, sur l'annulation de la dette du Kenya avec le gouvernement Italien, et soutenue par la Campagne Zéro Expulsions, libérant ainsi 44 millions d'euro, dont une partie a été allouée au réaménagement et à l'amélioration du bidonville de Korogocho, à Nairobi.

Les résistances solidaires, porteuses du futur responsable des rives de la Méditerranée

Compte tenu des problèmes similaires vécus par les habitants des rives de la mer Méditerranée, ainsi que l'existence d'une demande commune des organisations sociales et des autorités locales d'y faire face, nous avons focalisé l'engagement de l'AIH dans le but de favoriser les échanges, la prise de parole, la mobilisation solidaire internationale, essentielles pour avoir une incidence sur les politiques du logement et de la ville.

Pourquoi les organisations d'habitants résistent-elles contre le développement illimité et non contrôlé des villes, et pourquoi travaillent-elles au quotidien pour des territoires ruraux et des villes harmonieuses qui respectent les diversités et les cultures ?

Est-ce parce que ces organisations sont contre le progrès ? Ou est-ce pour freiner le développement sans limites du secteur urbain qui provoquent : les migrations des milliers à centaines de milliers des campagnes vers la ville, et de ce fait leur mal logement, les inégalités, aussi lorsque la ville envahit la campagne, l'urbanisation abusive, et la destruction de l'environnement.

Pourquoi soudain est-il fait appel à la résilience par les organismes internationaux ? Lorsque la résilience est s'adapter à leurs politiques, et les accepter. Là n'est pas la solution.

Les organisations d'habitants, fondent leurs principes et leurs actions, en premier lieu sur le respect des droits humains et de l'environnement, et exercent leur responsabilité en tant qu'habitants, de citoyens et de gouverneurs de nos territoires en vue de fonder les bases de villes meilleurs pour les habitants pour les générations futures.

La résilience ne propose aucune sortie de la crise, elle risque plutôt de favoriser la reproduction à l'infinie de tout les problèmes cités.

C'est pour cette raison que nous soutenons les résistances au développement sans limite du secteur urbain et aux politiques qui considèrent les habitants comme des sujets.

Les résistances donc, soulignent la responsabilité des habitants vers ces génération et celles-là futures, ne sont pas contre le progrès.

Afin d'être efficaces elles doivent impliquer tout les acteurs du terrain, les organisations d'habitants, les ONGs de soutien, les réseaux internationaux, avec les autorités locales. Ceci est un appel que nous faisons partout où nous allons.

Bienvenue au Réseau Méditerranéen des Habitants, indépendant et capable d'alliances avec les élus locaux, les universités et les experts progressistes de la région.

Un réseau naissant pour lequel nous réitérons notre appel « **Ne touche pas à ma terre, à mon eau, à ma maison, à mes militant-e-s!**

Pour des territoires ruraux et des villes harmonieuses qui respectent les diversités et les cultures »

*** **